

Une **synthèse contenant les principaux points de notre rapport Article 29 pour l'année 2023** est présentée ci-dessous. Le rapport complet est disponible sur notre site internet dans la rubrique « [Documentation ESG](#) ».

### I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT

#### A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

- L'analyse extra-financière est chez Moneta AM un des **4 critères de sélection d'une valeur** avec la valorisation, le niveau de risque et la liquidité du titre.
- Cette **analyse ESG est formalisée au travers de notre notation Moneta VIDA** qui attribue une note pour chaque pilier E, S et G. Ce travail est réalisé par les Analystes et bénéficie de leur proximité avec les sociétés : il leur permet d'identifier les enjeux ESG prépondérants et les principaux risques et opportunités.
- Les Analystes cherchent à avoir des **avis tranchés, parfois à contrecourant de l'opinion**. C'est notamment le cas dans l'analyse des controverses. Par ailleurs, **l'Equipe tient compte des spécificités des sociétés**, en particulier de leur taille : les exigences sont alors proportionnelles aux moyens à disposition, sans tomber dans un laxisme.
- In fine, Moneta AM défend une **analyse pragmatique**, reposant sur les mêmes méthodes que celle appliquée à l'analyse financière (rigueur, indépendance d'esprit). **Nous privilégions le dialogue avec les sociétés** et les actions concrètes. Cette stratégie s'inscrit dans un **désir de prendre part au financement de l'économie réelle**.

#### B. Moyens internes déployés par l'entité

- **Moyens humains** : toute l'Equipe de Gestion travaille sur les enjeux ESG des sociétés investies, aidée par une Analyste ESG. Au total, 6 ETP (sur 32) sont dédiés à l'ESG, soit **20% des effectifs**. Des formations externes (CFA ESG obtenu par 2 membres) et internes sont proposées tout au long de l'année.
- **Moyens matériels** : nous travaillons avec de nombreux prestataires (MSCI, CDP, ISS, SASB) et nous nous basons sur les travaux d'ONG telles que Urgewald. Le budget ESG s'est élevé à **164k€** en 2023.

#### C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- Les dirigeants de Moneta AM sont depuis longtemps engagés dans l'ESG notamment sur le sujet de la **gouvernance** : de nombreuses actions ont été menées historiquement afin de défendre nos droits d'actionnaires. Nous avons de plus une appétence historique pour les sociétés proposant **des solutions environnementales innovantes** (cf. notre concept de « poche verte innovante », développé en 2017).

#### D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre de cette stratégie

Notre stratégie d'engagement se manifeste par différents moyens :

- **Le vote** : nous avons voté à **95%** des AG en 2023. Nous n'hésitons pas à voter contre ou à nous abstenir sur certaines résolutions contraires à notre politique de vote (rémunération trop importante du management, augmentation de capital avec risque de dilution, etc.) : ce fut le cas pour **15%** des résolutions en 2023. Nous initiions également des projets de résolution en AG lorsque nous l'estimons nécessaire. C'est le cas cette année pour une société automobile.
- **Le dialogue avec les sociétés en portefeuille** : nous sommes très proches des sociétés sur lesquelles nous sommes investis. En 2023, nous avons réalisé **890 rendez-vous** avec nos sociétés et une thématique ESG a été abordée **40% du temps**. Parmi les thèmes qui ressortent : la politique salariale et les recrutements - thème fortement lié à l'actualité de 2023 -, les énergies renouvelables, la stratégie ESG des sociétés, le management exécutif et la structure de la gouvernance.
- **Des dialogues approfondis avec les sociétés lorsque la situation l'exige** : c'est le cas pour Téléperformance, passée en statut de « controverse avérée » fin 2022. Nos discussions régulières avec la société et ses actions correctives nous ont permis de retirer ce statut début 2023.
- **Nos exclusions** : nous n'avons pas eu de désinvestissement lié à notre politique d'exclusion en 2023. Cela s'explique par nos investissements majoritairement européens, qui doivent se conformer à une réglementation pointue. Cette

stratégie d'exclusion des activités jugées les plus néfastes doit nous permettre de réduire notre exposition aux risques extrêmes.

## E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- Notre alignement à la taxonomie sur le chiffre d'affaires est de **9%** en 2023. Les principaux contributeurs sont les sociétés produisant des énergies renouvelables mais aussi les sociétés engagées dans la transition énergétique (Schneider, Eiffage, Ariston). Notre alignement en termes de capex était de **13%** en 2023. Les principaux contributeurs sont constitués des sociétés investissant pour rendre leurs activités plus durables. C'est le cas par exemple de TotalEnergies qui investit dans des activités bas carbone à hauteur de 33% de ses investissements nets totaux.
- Au 29 décembre 2023, **14%** des encours de Moneta AM étaient investis dans des sociétés **exposées au secteur des combustibles fossiles**. En raisonnant en exposition économique, **8%** de nos encours sont exposés et les deux plus gros contributeurs sont **TotalEnergies** et **Technip Energies** avec plus de 90% de leur chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles.

## F. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris – réduction des émissions de CO2

- Nous utilisons un **score de température implicite (STI)** calculé par CDP pour mesurer notre alignement sur l'Accord de Paris : ce score nous permet de mesurer le potentiel de réchauffement induit par nos investissements.
- En 2023, notre STI a été de **1,9°C** (contre **2°C** en 2022) sur le scope **1+2** et **2,5°C** sur le scope **1+2+3**. Cette amélioration s'explique grâce aux nombreuses sociétés du portefeuille qui ont mis en place des objectifs carbone ambitieux en 2023, souvent validés par le SBTi. Ainsi, **61%** des encours sont alignés ou partiellement alignés avec l'Accord de Paris en 2023, contre **52%** en 2022.
- Par ailleurs, nous avons engagé un dialogue avec **les trois principaux détracteurs au STI**. Pour **Stellantis et Ryanair**, un programme de réduction des émissions carbone a été mis en place mais les sociétés n'ont pas (encore) la certification SBTi du fait d'un renforcement des exigences sur les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Pour **LDC**, il s'agit d'un retard dans la publication de ses objectifs et le STI devrait s'améliorer l'année prochaine.
- **Objectif d'ici 2030** : présenter un STI de notre portefeuille **strictement inférieur à 2°C, tout en poursuivant le dialogue avec les sociétés les plus en retard**.

## G. Stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- Les principales pressions exercées par notre portefeuille sur la biodiversité sont liées à deux thématiques :
  - **La pollution (48% des pressions – pollution atmosphérique et déchets solides)**. Au niveau des émissions de CO2, les gaz industriels et les compagnies aériennes sont nos principaux détracteurs. Sur la question des déchets dangereux, notre portefeuille reste globalement peu exposé. Un dialogue avec les secteurs les plus polluants (construction et semi-conducteurs) sera mené dans les trimestres à venir.
  - **L'eau (42% des pressions – consommation et rejets)**. Il s'agit d'un sujet moins développé par les sociétés par rapport aux émissions de CO2, cependant nous pensons qu'il prendra de plus en plus d'ampleur au vu des événements climatiques récents.
- **Objectif d'ici fin 2025** : avoir mené un dialogue avec les sociétés de notre portefeuille ayant le plus **gros impact sur la biodiversité (sur ces thématiques)** lorsque les lignes sont significatives.

## H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

- En raisonnant sur les impacts de différents scénarios climatiques, nous estimons être peu exposés aux **risques physiques (3% des encours)**. Nous investissons majoritairement dans des sociétés européennes moins exposées au risque de sécheresse ou d'inondations. Nous sommes en revanche exposés au **risque de transition (21% des encours)** du fait de notre exposition dans les secteurs du **pétrole et du gaz, des compagnies aériennes, ou de l'automobile** qui seraient probablement touchés si des mesures fortes étaient prises afin de contrer le réchauffement climatique.
- Au sujet des risques liés aux **émissions carbone**, nous estimons que **7% de nos encours seraient sensiblement affectés par la mise en place d'une taxe carbone généralisée à 80€/tonne CO2**. Par ailleurs, notre travail sur la mise en place d'une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (partie F) nous aide à identifier et dialoguer avec les sociétés les plus en retard sur leur transition carbone.
- **Objectif d'ici fin 2025** : mener un dialogue avec nos principaux détracteurs afin de mieux cerner **les risques physiques et de transition du portefeuille, en particulier sur l'eau et les déchets**.

## I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR

- **100%** des encours gérés par Moneta AM sont classés Article 8.

## II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

- En 2023, nous avons essentiellement travaillé sur la thématique des **émissions carbone (PAI 1.1, PAI 1.2, PAI 1.3 et PAI 2.4)**. Les principaux détracteurs sur ces indicateurs (scope 1+2) - **Total Energies, Air Liquide et Ryanair** – ont représenté **48%** des émissions. Un travail a été mené sur Ryanair pour comprendre sa stratégie de réduction carbone – nous la jugeons peu convaincante à l'heure actuelle notamment à cause des incertitudes sur le SAF. Nous avons également suivi de près les nouveaux plans carbone des sociétés en portefeuille ainsi que les nouvelles certifications SBTi et nous avons dialogué avec nos détracteurs les plus en retard.
- Les variations les plus fortes entre **2022 et 2023** concernent les **PAI 1.1, 1.2, 1.3 et 2.4** – ce sont les PAI sur lesquels nous avons concentré l'ensemble de nos efforts. L'empreinte et l'intensité carbone de scope 1+2 et de scope 1+2+3 du fonds ont été réduites grâce au choix d'allocation du portefeuille (cession de nos lignes en Boskalis et DWS), à une réduction des émissions de nombreuses sociétés en absolu (TotalEnergies -9%, Saint Gobain -7%) et à la cession d'activités fortement émettrices en GES pour deux positions importantes du portefeuille (EDP et Bolloré). Nous observons également une baisse de la part des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions carbone aux fins de l'Accord de Paris (PAI 2.4). Cela s'explique par le nombre conséquent de sociétés qui se sont engagées pour la transition carbone en 2023. La thématique des émissions carbone revient en effet systématiquement dans nos discussions ESG avec les sociétés.
- **Objectif 2024/2025 :**
  - **(a)** Poursuivre le travail mené sur nos **émissions de scope 1+2** et initier un travail sur **nos émissions de scope 3**. Les principaux détracteurs ont été identifiés à fin 2023 : Airbus, TotalEnergies et Stellantis représentant **66%** des émissions de scope 1+2+3.
  - **(b)** En parallèle, nous allons travailler sur les **déchets dangereux** produits par nos sociétés (PAI 1.9). Les principaux émetteurs ont été identifiés : ce sont des sociétés opérant dans les secteurs de **la construction et des semi-conducteurs**.
  - **(c)** Nous travaillerons enfin sur la **consommation d'eau des sociétés** en portefeuille, une première étape qui nous permettra de mieux comprendre les rejets dans l'eau de nos investissements (**PAI 1.8**).